

JANVIER 2024

LE MONTIGNAIS

LE BULLETIN QUI NOUS RELIE



Village de
Montigny

SOMMAIRE



04	MANIFESTATIONS 2023	
06	RECENSEMENT 2023	
07	CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	
08	CENTRE DE LOISIRS	
09	L'ÉCOLE S'AGRANDIT	
10	HARCELEMENT	
11	LES GRANDES SECTIONS DE L'ÉCOLE MATERNELLE EN INITIATION À L'ÉQUITATION	
12	ÉCHOS D'ÉCOLE	
16	COMITÉS DES FÊTES	
17	LES JOYEUX ÂÎNÉS	
18	FOYER CULTUREL	
20	MONTILINK	
21	E.S. MONTIGNY LA VAUPALIÈRE	
22	LE MONTIGNY LA VAUPALIÈRE RUNNING CLUB	
24	MONTIGNY ACTIVITÉS	
25	TRANSPORT	
26	LA LOGE - LE CABINET MÉDICAL BROCANTE	
27	TAPISSIÈRE DÉCORATRICE	
28	CRÈCHE	
30	DATE A RETENIR	
31	RÉPERTOIRE	
32	ACCUEIL MAIRIE	
33	ÉTAT CIVIL	
34	CONSEILS MUNICIPAUX	
21	E.S. MONTIGNY LA VAUPALIÈRE	

Brèves

P.8-9-10-11-18-26-27-32-33



Village de
Montigny

LE MOT DU MAIRE



2020/2023 Trois années se sont écoulées et déjà la quasi-totalité des promesses de l'équipe municipale ont été réalisées.

Et ce malgré le confinement dû à la Covid, dans un contexte financier difficile, sans emprunt et sans augmentation des impôts locaux.

Notre action devait s'orienter autour de 4 axes principaux, voici pour rappel les différentes réalisations effectuées.

Jeunesse :

- > Création d'un centre de Loisirs 6/11 ans pendant les vacances scolaires.
- > Création d'un conseil municipal des Jeunes (10/16 ans).
- > Réalisation d'une aire de jeux pour enfants et d'un mini Skate Park pour ados.
- > Embauche d'emplois jeunes (16/18 ans) en période périscolaire.
- > Important soutien financier à notre école primaire (caisse scolaire, classes découvertes).
- > Travaux d'amélioration des locaux scolaires (passage en Leds, achat de mobilier scolaire neuf, vidéo projecteurs etc. Et construction d'une classe supplémentaire (100m²) opérationnelle en avril 2024.

Environnement et développement durable :

- > Aménagement d'une voie cyclable, piétonne reliant le bourg au Hameau de l'Essart.
- > Mise en place d'ampoules Leds dans toutes les rues et Résidences -> 100% en 2024.

- > Ramassage régulier des déchets sauvages sur le territoire communal et forestier.
- > Sensibilisation des écoliers à l'écologie (interventions du SMEDAR Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement Rouennais).
- > Aide au covoiturage « Blablacar Daily » (Participation Inter Caux Vexin).

Vivre ensemble :

- > Maintien du soutien financier aux associations.
- > Création d'un terrain de pétanques.
- > Mise en place d'un marché alimentaire de producteurs locaux, non renouvelé en 2024 suite au manque d'exposants producteurs, au non-retour pour les commerçants ambulants, ainsi qu'au nombre restreint d'habitants fréquentant ce marché du vendredi.
- > Sécurisation de la place de la Mairie et de l'accès à M Epicerie et Comptoir pour la mise en place de potelets en remplacement des boules accidentogènes.

Cadre de vie :

- > L'accès au très haut débit avec la mise en place de la fibre auprès des habitants qui se poursuivra en 2024
- > L'accessibilité et la mise aux normes de la salle des fêtes et des locaux associatifs.
- > L'installation de vidéo-surveillance aux différentes entrées du village (1er semestre 2024)
- > La création d'une noue de rétention au Haut Vauchel, ainsi que la restructuration du Bassin du Vauchel, permettront de réduire les inondations des riverains à ce jour concernés (1er semestre 2024).

A ces réalisations, il convient d'ajouter la dynamisation du centre bourg avec l'ouverture de commerces et services :

- > M Epicerie et Comptoir (avril 2022)
- > Cabinet médical (septembre 2022)
- > Salon de coiffure (août 2023)
- > Micro crèche Kitten écolo et bilingue (décembre 2023)
- > Ouverture d'un cabinet kinésithérapie (1er semestre 2024)

Pour conclure : l'année 2024 quant à elle sera entre autres l'année de la sécurité ; de nouveaux travaux de voirie et de signalétiques électriques permettant de réduire la vitesse des véhicules automobiles rue du Lieutenant Aubert et rue des Champs en particulier.

Dans le cadre des économies énergétiques, l'isolation, le ravalement la salle des fêtes, devrait se concrétiser.

Souhaitons que cette nouvelle année, dans le monde perturbé que nous connaissons, reste un havre de paix et de quiétude pour les habitants de notre petit village gaulois.

MANIFESTATIONS 2023



Jeudi 5 janvier 2023 Vœux du Maire



Le personnel féminin communal aux vœux du Maire



Inauguration voie piétonne-cycliste Roland Lebourg
le samedi 24 juin 2024



Samedi 24 juin 2023 : le pique nique des habitants avant le feu de la Saint Jean



Participation du CMJ à la marche organisée par la commune en faveur de « octobre rose »



610€ ont été récoltés lors de la marche pour « octobre rose »



Samedi 23 septembre nettoyage accès forestier par les riverains de la commune et nos conseillers du CMJ



Commémoration Saint Cyr avec le général de division 2S Louis-Christian Jullien

RECENSEMENT 2023

Le recensement s'est effectué à Montigny du 19 janvier au 18 février 2023, la commune compte 1267 habitants pour 558 habitations et 38 logements vacants.

Cette mission a été menée à bien grâce à l'efficacité de nos « drôle de Dames », Catherine BATAILLE, Noële BRET et Martine GOUESMEL que nous remercions chaleureusement.



RÉCOMPENSE

Jean-Pierre LEFEBVRE

Après plus de 20 ans en tant qu'adjoint aux finances, Jean Pierre a continué bénévolement d'assister les services de la commune dans l'établissement des budgets et les relations, parfois difficiles, avec les services comptables du Trésor public. Un engagement remarquable qui est récompensé par cette attribution du titre d'adjoint honoraire décerné par le préfet de Seine-Maritime.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le samedi 1er juillet 2023, s'est tenue l'installation du second Conseil Municipal Jeunes de Montigny (CMJ). Alim, Martin, Marko, Alix, Ema, Eliot, Edouard, Milovan, Juliette et Paul ont été officiellement investis.

Après la lecture de la charte de l' élu local par Monsieur le Maire Christian POISSANT et après avoir reçu les félicitations d'Agnès LARGILLET, Conseillère Départementale, les jeunes, scolarisés du CM1 à la seconde, se sont présentés et ont fait part de leur motivation et la raison de leur engagement. Ils se sont vus remettre l'écharpe tricolore, le kit de l' élu par Monsieur le Maire, et des présents de la part des Conseillers Départementaux Guillaume COUTEY et Agnès LARGILLET, et du député Gérard LESEUL, retenu par d'autres obligations.

Comme pour les conseillers municipaux adultes et afin de mener à bien leurs projets, les jeunes conseillers se sont répartis dans trois commissions : environnement / cadre de vie ; sport / loisirs / culture ; solidarité / intergénérationnel.

Un grand merci aux jeunes élus du premier mandat qui se sont investis pleinement dans leurs missions, avec notamment la réalisation du skate park et de l'aire de jeux. Ils ont eu également la chance de visiter le Conseil départemental de la Seine-Maritime, en présence de nos conseillers départementaux et des habitants de Montigny.



« Nous sommes ravis de l'installation de ce second Conseil Municipal des Jeunes à Montigny. Comme pour le premier CMJ, nous souhaitons faire participer nos jeunes à la vie du village et les familiariser à la vie citoyenne »

ont déclaré Adem COLAK et Magali POMPILI, Conseillers Municipaux en charge du CMJ.

Les jeunes conseillers élus ont déjà œuvré dans le village : participation aux cérémonies commémoratives de notre commune, opération « Nettoyons la nature », Marche « Octobre Rose ». Nous leur renouvelons nos félicitations et leur souhaitons un beau mandat





CENTRE DE LOISIRS



Cette année encore, le Centre de loisirs Spirit s'est efforcé de proposer aux enfants des activités ludiques leurs permettant de s'épanouir, de découvrir, d'expérimenter, d'apprendre...

Mais surtout, et avant toute chose, venir au centre de loisirs, c'est le plaisir de passer des bons moments avec ses camarades.

Nous avons ainsi pu partir (métaphoriquement parlant) à la découverte de La terre Adélie, du Fil, de Tahiti et pour finir de Dia de los Muertos

Tout ceci nous a permis, entre autre :

- > de nous essayer au patinage sur glace, au kayak,
- > de visiter le muséum d'histoire naturelle, le musée de la corderie Vallois, le planétarium de l'Atrium, le parc des oiseaux,
- > de voir l'équipe professionnelle des Dragons à l'entraînement

Au final, une année passionnante !

BRÈVE

Entretien des trottoirs

Si les trottoirs dépendent du domaine public, **l'entretien des abords des habitations doit être assuré par les propriétaires ou les locataires.** Cette règle est appliquée pour le nettoyage du trottoir sur toute la longueur de leur propriété en cas de neige et de verglas.

Cette obligation s'applique également pour le désherbage.

L'ECOLE DU VILLAGE S'AGRANDIT !

Pendant les vacances de la Toussaint, vous avez probablement remarqué que des travaux commençaient au sein de notre Ecole du Village. Notre priorité est de fournir un cadre éducatif confortable afin que nos enfants puissent apprendre dans de très bonnes conditions. Mais c'est aussi de maintenir un tissu associatif dynamique. Conformément à ces objectifs, le Conseil Municipal a décidé de construire une sixième classe en créant un espace de 100m² évolutif. L'aménagement de

plusieurs lotissements à la Vaupalière* et à Montigny a permis l'installation de nouvelles familles. Une ouverture de classe et un aménagement provisoire de l'école ont donc été nécessaires afin d'accueillir comme il se doit les nouveaux petits Montignais et Vespaliens*. Ainsi, l'espace se situant sous la salle des fêtes a été transformé en salle de classe. Il accueillait la bibliothèque et le local des associations, qui ont été transférés dans un bungalow posé dans la cour de



l'école. Les associations doivent donc temporairement se rencontrer hors des horaires scolaires. Nous espérons une fin des travaux en février : le bungalow sera retiré, la bibliothèque et les associations retrouveront leur local et les élèves intégreront leur toute nouvelle salle de classe !

Aurelie Gervais

Adjointe aux affaires scolaires

**L'Ecole du Village de Montigny et l'Ecole du Sequoia de la Vaupalière sont regroupées au sein d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) répartissant par niveau les enfants des deux villages au sein des deux écoles. La Vaupalière a aussi entrepris des travaux d'agrandissement et d'amélioration du confort des élèves. Nous les félicitons.*

BRÈVE

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants ayant emménagé récemment sur la commune de Montigny, ou sur le point de le faire ne doivent pas oublier :

- > De venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune munis de la carte d'identité nationale et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- > De s'inscrire sur le fichier « habitants » afin de faire bénéficier leurs enfants des différentes activités et tarifications prioritaires qui leur sont destinées (périscolaires, médiathèque, piscine, ...)



HARCÈLEMENT

L'école est engagée dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire.

Le jeudi 16 novembre, la directrice a rencontré le personnel communal (cantine+ car+ garderie) pour une session d'informations et d'échanges sur différents points tels que la définition du harcèlement et le plan d'actions basé sur les préoccupations partagées.

Le personnel a à présent des outils de mesure des signaux d'alerte pour mieux repérer et identifier une situation. Des conseils et erreurs à éviter ont été listés pour avoir le positionnement le plus approprié pour libérer et accueillir la parole d'un enfant.

Pour élargir ce choix de stratégie collective, les familles seront invitées en février 2024 pour une réunion/ ateliers sur le thème du harcèlement/ cyberharcèlement et des écrans.

BRÈVE

Vignette Crit'Air

Pour effectuer une demande de vignette Crit'Air, un seul site internet officiel : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Coût : 3,70€



Composteurs

La fourniture de composteurs aux habitants demandeurs est en projet à compter du 2ème semestre 2024, dans la limite du stock dont disposera la communauté de communes.

Il faudrait que les habitants intéressés se manifestent auprès des services de la communauté de communes dès maintenant.

CCICV Tél. 02 32 80 14 94

LES GRANDES SECTIONS DE L'ÉCOLE MATERNELLE EN INITIATION À L'ÉQUITATION

Cette année, comme l'an dernier, tous les élèves de grande section ont découvert le monde équestre avec l'école.

Une convention a été signée avec la ferme équestre de La Ferrière de Pissy Poville. Durant 5 séances, les élèves vont apprendre à maîtriser leur appréhension vis-à-vis du poney, ils vont leur apporter des soins et

surtout ils vont pouvoir monter dessus : moment très attendu par les élèves.

Cette activité apporte beaucoup aux enfants.

Elle développe la motricité, la souplesse et la coordination. Monter à poney amène à prendre confiance dans ses capacités et à devenir autonome.



BRÈVE

Encombrants à la demande : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Les encombrants sont considérés comme des déchets de grande dimension ou de gros volume qui ne sont pas collectés par les services de ramassage des ordures.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service doivent se faire inscrire en Mairie (par téléphone ou par mail) avec la liste des objets à enlever, tout objet non mentionné ne sera pas ramassé.

Prochains ramassages :

> Lundi 3 juin 2024 (inscription avant le 30 mai 2024)

> Lundi 4 novembre 2024 (inscription avant le 31 octobre 2024)

Sont exclus les déchets verts, l'amiante, les matériaux de chantier, gravats, pneus, clôtures et tous objets de petites dimensions pouvant être déposés en déchetterie par leur propriétaire.

ÉCHOS D'ÉCOLE

Rentrée scolaire 2022/2023

Ecole de Montigny

Tél. 02.35.36.02.81

Cantine et garderie de Montigny

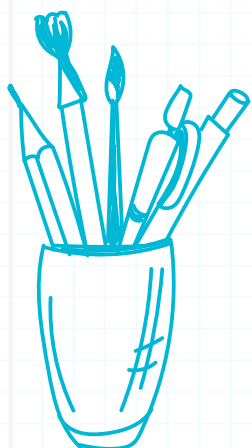
Tél. 06 33 15 40 55

(annulation des repas par SMS)

Classe de Fanny Koussou CP CE1 23 élèves



Classe de Sandrine Willaume CE1 CE2 23 élèves



Classe de Muriel Voisin CE2 28 élèves



Classe de Tom Prévost CM1 22 élèves



Classe de Régine Toupin CM1-CM2 20 élèves



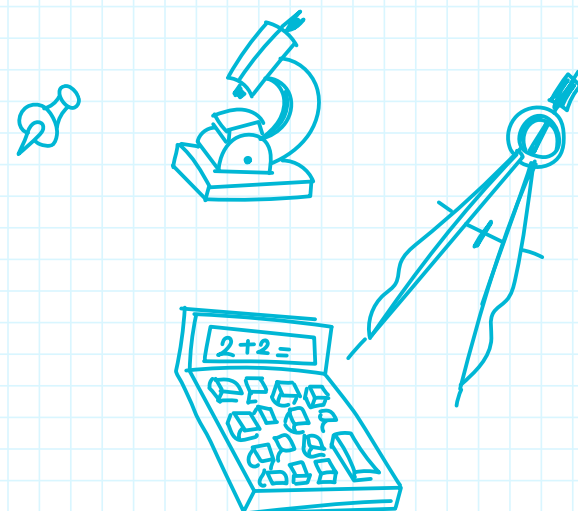
Classe de Julie Becsangèle Aurore Gauthier CM2 22 élèves



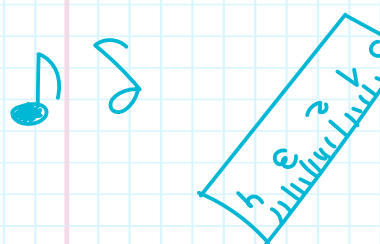
ÉCHOS D'ÉCOLE

Rentrée scolaire 2022/2023

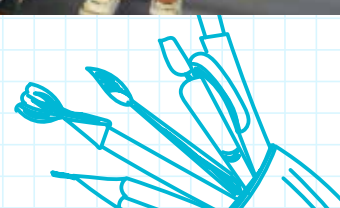
Classe de Hélène CLEMENCON et Armelle PS 27 élèves



Classe de Geneviève CHOUAF CP 23 élèves



Classe de Marie-Hélène BOURSIER PS MS 24 élèves



Vacances d'hiver : Du samedi 24 février au lundi 10 mars 2024

Vacances de printemps : Du samedi 20 avril au lundi 5 mai 2024

Pont de l'Ascension : Du mercredi 8 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Grandes vacances : Samedi 6 juillet 2024 au lundi 2 septembre 2024

Classe de Anne FOUTREL et Manuela MS GS 24 élèves



Classe de Sabine PICARD et Karine GS CP 21 élèves



Classe de Agnès PRUVOT GS 23 élèves

COMITÉS DES FÊTES

Guénola, dans son atelier (Artiste peintre Montignaise)

A VOS AGENDAS !

- > Dimanche 17 mars
salon du jouet et du vêtement d'enfant
- > Samedi 27 avril au dimanche 5 mai
47ème salon de peinture et de sculpture
- > Jeudi 9 mai : Bric à Brac de Montigny

- > Samedi 9 et dimanche 10 novembre
salon de l'artisanat
- > Dimanche 8 décembre
Arbre de Noël
- > Réveillon (comité des fêtes)

Salon de peinture du 22 avril au 1er mai 2023, 420 visiteurs



Une Montignaise au Bric à Brac du 18 mai 2023



BRÈVE

RECYCLAGE

Pour rappel des conteneurs sont à la disposition des habitants en mairie afin de récupérer les bouchons de plastique et de liège, ainsi que les piles usagées !

LES JOYEUX AINÉS

C'est avec un esprit de camaraderie et une joie communicative que les membres du club «Les Joyeux Aînés de Montigny» se sont retrouvés autour d'une série d'événements qui ont animé notre charmante commune ces dernières semaines.



> 30 joueurs se sont rencontrés pour le concours intercommunal organisé par les Joyeux Aînés de Montigny, c'est une équipe du village qui a remporté le concours

> Jeux goûter dans la salle des Associations

> Repas spectacle au Cabaret Vitotel dans l'Eure : 35 participants

> Journée au Jardin de Giverny sortie avec les cars Hangard Voyage : 45 participants

> Sortie découverte de Villequier et de ferme du bœuf au cidre du 19 septembre

Chaque événement est une pierre de plus à l'édifice de notre belle association, qui œuvre sans cesse pour le bien-être et l'épanouissement de ses membres. Les Joyeux Aînés de Montigny témoignent de la vitalité et de l'importance du lien social, prouvant une fois de plus que la joie et le partage sont les véritables moteurs de notre collectivité.



LE FOYER CULTUREL



PROGRAMME POUR 2023

Retour vers l'année 2022-2023.

La saison 2022 - 2023 a vu un nombre d'adhérents enfin stabilisé après quelques remous dus au contexte Covid 2020/2021 et encore de nouvelles activités et sorties :

Côté théâtre local, ce sont à nouveau trois représentations qui ont réuni 280 spectateurs au total :

> deux assurées par les petits - et moins petits !

> une sous forme de saynètes, réunissant dix acteurs amateurs de la commune, sous le regard attentif de plus de cent spectateurs.

> Un spectacle de danse enfants a quant à lui été présenté à cent personnes.

> Le judo a remporté un vif succès avec une cérémonie de remise des grades pour cinquante enfants, en présence de Monsieur le Maire et des deux présidents de la fédération de judo. Soixante personnes ont assisté à cette cérémonie.



BRÈVE

Frelons Asiatiques

Depuis le 1er janvier 2021, le Conseil Municipal a signé une convention avec la Société « Allo la guêpe » pour prendre en charge à hauteur de 50% la destruction, exclusivement, de nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Allo la Guêpe : Tél. 06 72 42 17 00 - allolaguepe@gmail.com www.allolaguepe.fr

DEUXIÈME ÉDITION DU SALON DES AUTEURS NORMANDS

2023 : on en parlait depuis quatre ans, on l'a enfin fait !

L'année 2023 a vu la deuxième édition du salon des auteurs normands.

C'est en partenariat avec le Relais de Montigny, qui a accueilli nos auteurs et leur public dans le cadre exceptionnel de son parc, que le salon a pu être organisé.

Plus de vingt auteurs ont répondu présents à l'appel.

Des conférences, une tombola, une chasse à la phrase mystère et bien d'autres activités ont pu être proposées à cette occasion.

Une journée splendide, où même le soleil était de la partie avec un investissement fort de tous nos bénévoles.



Après une interruption de quatre ans, le salon reprendra le rythme initialement fixé, d'un salon tous les deux ans.

Et 2023 – 2024 alors ?

La saison 2022-2023 a démarré dans la sérénité, avec des adhérents toujours au rendez-vous.

Côté théâtre, les acteurs amateurs millésime 2022 et 2023 persistent et signent pour la plupart, et nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux acteurs en herbe !

Notez d'ores et déjà sur vos agendas les dates rendez-vous suivants :

- > Le vendredi 19 avril : spectacle théâtre adultes
- > Le jeudi 27 et le vendredi 28 juin : représentations théâtre enfants
- > Le mercredi 12 juin : spectacle de danse.

Outre ces rendez-vous, des sorties seront proposées à nos adhérents.

Encore une fois, merci à nos bénévoles et adhérents dont l'implication nous permet de faire vivre le Foyer Culturel.





L'année de Montilink a commencé avec 2 soirées rugby, le 26 février et le 11 mars

Ambiance et enthousiasme

Du 28 avril au 1er mai Montilink a accueilli 11 familles de Foxtan. Plaisir de revoir enfin à Montigny nos amis de Foxtan après le Covid.

> Visite de Giverny le samedi matin et promenade dans la région ensuite.

> Soirée festive au restaurant du Relais de Montigny.

> Le 2 juin visite guidée dans Rouen sur le thème Rouen et les Anglais.

> 18 novembre nous avons accueilli le Chœur d'Esneval dans l'église de Montigny. Soirée chaleureuse (1 photo)

Enfin le 2 décembre l'année de Montilink s'est terminée



par une soirée pub anglais où les participants ont pu pratiquer les jeux traditionnels des pubs : fléchettes, quiz et bingo, le tout agrémenté d'un buffet charcuterie/ fromage.



Toute l'équipe de Montilink souhaite à tous une excellente année 2024 et vous attend l'an prochain



La saison 2022/2023 s'est terminée par un bilan en tout point positif, puisque nous avons atteint les 150 licenciés (dont 80 jeunes en Entente).

Nos jeunes ont représenté nos couleurs sur de nombreux stades et les adultes ont accédé à des divisions supérieures. Le club a renoué avec son traditionnel tournoi annuel (mobilisant 350 jeunes sur une journée) en inaugurant le nouvel éclairage en Leds du stade et pour lequel nous remercions vivement le conseil municipal de Montigny.

Nous avons aussi participé aux sollicitations des autres associations et organisé des plateaux le samedi (sur nos sites de Montigny et du Val De La Haye), des stages ouverts à tous à chaque vacance scolaire, avec des intervenants extérieurs. Un grand merci à nos alternants et bénévoles pour leur travail.

Nouvelle saison 2023/2024, nos objectifs ne sont pas différents : Continuer la formation de nos jeunes alternants (3), des bénévoles, fidéliser nos licenciés pour qu'ils évoluent dans un milieu sain et en toute camaraderie, participer à la vie associative de nos villages. Pour sceller notre identité redevenue indépendante chaque jeune a reçu ou va recevoir une tenue d'entraînement. Notre club a dépassé les 200 licenciés et devrait atteindre les 210 (dont 120 jeunes env. principalement de Montigny et de La Vaupalière mais aussi de tous les villages avoisinants). partenaires.



Merci de votre confiance et de l'aide des municipalités

MONTIGNY LA VAUPALIÈRE RUNNING CLUB



Pas de répit au MVRC !

Dès la fin de saison dernière, le MVRC se mettait en chasse pour renforcer son bureau directeur et une belle surprise nous attendait lors de l'assemblée générale 2023 où 3 nouveaux candidats furent élus.

Bienvenue à Brigitte, nouvelle trésorière de l'association ; Charlène, chargée des jeunes ; Charly, trésorier adjoint.

La direction du club revient à Laurent, secondé par son vice-président Jean-Luc.

Au secrétariat, toujours François ; Alain reste à la marche et Franck à la commission trail.

Pour mener à bien les objectifs sportifs du club, un renfort avec l'arrivée d'un entraîneur spécifique Trail en la personne de Jeremy ; Les compétiteurs et loisirs retrouvent Emilien.

La PPG, Préparation Physique Générale, est menée par l'excellente Marylène.

Nos jeunes pousses seront dirigées par Laëtitia et elle aura fort à faire avec l'arrivée d'un gros contingent de nouveaux petits athlètes. En effet, l'effectif des enfants passe de 30 à 45 élèves inscrits aux deux écoles d'athlétisme du club, à savoir, une école à La Vaupalière pour les

plus jeunes de 7 à 9 ans et la seconde école, très très fréquentée, à Canteleu pour les plus grands de 10 à 14 ans.

Pour faire face à cet afflux à Canteleu, le MVRC cherche à recruter un entraîneur adjoint pour les jeunes afin de maintenir un niveau d'entraînement qualitatif que Laëtitia seule aurait du mal à tenir.

Recrudescence également chez les loisirs avec pour la première fois au club plus de femmes que d'hommes ! Il est vrai que nous avons fait de la publicité pour inviter ces dames à ne plus courir seules en les invitant à rejoindre le MVRC, appel entendu !

Nous pouvons remercier ici les maires des communes de Montigny, La Vaupalière, Canteleu et aussi Hénouville qui nous ont offert l'accès à leur journée des associations au mois de Septembre 2023. Nous avons pu présenter de bien belle façon les activités du club et cela a porté ses fruits ! Des jeunes, mais aussi des adultes de la commune d'Hénouville ont franchi le pas et ont rejoint le club, comme des Vespaliens et Vespaliennes, des Montignais et Montignaises, des Cantiliens et Cantiliennes.

Une grande nouveauté pour le club cette saison avec l'ouverture d'une section handisport.

Autre nouvelle, nous accueillons cette saison, Olivier, champion du monde 2023 de X TERRA (1500 mètres de natation en mer, 32 kms en VTT et 10 km de course à pied). Nul doute qu'Olivier portera haut et fort les couleurs du MVRC !

Club multi-activités et multi-niveaux, le MVRC navigue entre sorties loisirs, sorties compétitions, randonnées pédestres diurnes ou nocturnes, séjour détente, stages jeunes, stages adultes et aussi, organisateur du plus gros trail de Normandie avec le TRAIL DE NOEL de MONTIGNY, cette année le 17 décembre 2023 qui a rassemblé près de 1800 participants !

Nul doute que le MVRC fera parler encore de lui au cours de cette saison 2023/2024, tant dans les résultats sportifs de ses champions et championnes, jeunes et adultes, mais également dans ses initiatives à but humanitaire. Nous en reparlerons prochainement.

Découvrez simplement nos activités, rejoignez-nous un week-end, soit le samedi matin à 9h30 derrière la Mairie pour une sortie running, deux niveaux, ou une sortie pédestre.

www.montignyrunningclub.fr





L'association MONTIGNY ACTIVITÉS invite les Montignais intéressés par **la peinture, le dessin, le bridge la gymnastique douce** à nous rejoindre aux divers ateliers.

RÉCITAL LYRIQUE

Patrick KABONGO accompagné de Lélia BRUNI lors du récital lyrique du 28 décembre 2023 en l'église de Montigny



BRÈVE

Cartes Nationales d'Identité dont la validité a été prolongée

En 2014, la durée de validité des CNI françaises éditées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 a été portée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Pour rappel, la mairie de Montigny n'est plus en charge des Cartes d'identité et des passeports. Les communes habilitées de notre secteur sont Canteleu, Maromme, Déville-lès-Rouen.

Fleurissons la Seine-Maritime 2023

Le jury départemental de Seine-Maritime a attribué un prix d'excellence à Madame Jacqueline HORN et un prix d'honneur à M et Mme Christian et Evelyne PHILIPPE.

LES TRANSPORTS

Horaires du Transport Public – LIGNE 511*

Du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 inclus

Roumare / Rouen

Passage à Montigny du lundi au samedi

Hameau de l'Essart : 6h59 – 7h34 – 8h14 – 13h59

Le Bourg : 7h03 – 7h38 – 8h18 – 14h03

Petit Château : 7h05 – 7h40 – 8h20 – 14h05

Rouen / Roumare

Passage à Montigny du lundi au samedi

Petit Château : 12h59 – 16h44 – 17h49 – 18h44

Le Bourg : 13h01 – 16h46 – 17h51 – 18h46

Hameau de l'Essart : 13h05 – 16h50 – 17h55 – 18h50



Billet unique : 2,90€ – Carnet de 10 voyages : 22€

Retrait des cartes et abonnements à la Halte Routière : 11 rue des Charrettes à Rouen, Tél. 02.32.08.19.75

La Région organise un ramassage scolaire pour les lycéens scolarisés au Lycée de la Vallée du Cailly.

La Vaupalière / Déville Les Rouen

Passage à Montigny du lundi au samedi

Hameau de l'Essart : 7h22

Le Bourg : 7h25

Petit Château : 7h26

Déville Les Rouen / Roumare

Passage à Montigny du lundi au samedi

Petit Château : 12h28 (samedi) – 18h28 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Le Bourg : 12h29 (samedi) – 18h29 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Hameau de l'Essart : 12h31 (samedi) – 18h31 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)



Informations et horaires disponibles sur le site et en Mairie : <https://www.normandie.fr/nomad-cest-quoi>

INTER CAUX VEXIN : UN SOUTIEN AU COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL



<https://blablacardaily.com/telechargement>

EN PRATIQUE : Les conducteurs reçoivent 1,50€ par passager transporté (gain moyen constaté pour une distance de 15 km), et jusqu'à 3€ par trajet et par passager, soit 120€/mois en covoiturant régulièrement.

Côté passager, les trajets sont offerts par Inter Caux Vexin quelle que soit la distance parcourue.

Pour bénéficier de ce dispositif, les habitants sont invités à s'inscrire sur l'application mobile BlaBlaCar Daily qui mettra en relation passagers et conducteurs selon leurs contraintes de trajet domicile-travail, en garantissant aux conducteurs un minimum de détour et en permettant aux passagers de flexibiliser leurs horaires.

CA BOUGE À MONTIGNY



LA LOGE

un nouveau salon de coiffure à Montigny

C'est le 18 août 2023 que Laurie Acher inaugurait son salon de coiffure « la Loge » dans un concept innovant, proposant un service personnalisé avec un diagnostic sur le passé capillaire de la personne !

Elle réalise également la coupe sur cheveux secs ce qui permet de travailler dans sa forme naturelle, utilisant pour les soins de traitement des produits sans parabène, sans silicone avec une conscience écologique.

Laurie Acher bénéficie de dix années d'expérience exécutées à Rouen et à Lille. Elle est également titulaire d'un CAP, d'un BAC pro avec mention styliste-visagiste ce qui lui permet de conseiller et d'orienter sa clientèle !

Le salon situé au 391 rue du Lieutenant Aubert est ouvert du mardi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 9h à 17h.

Réservation possible sur :
<https://www.planity.com>
ou au **09.82.39.73.36**.

CABINET MÉDICAL

Nos deux sympathiques et compétentes praticiennes au cabinet médical 15 rue de l'Eglise, les docteurs Laure BOURGEAUX et Emilie DELASALLE

Contact :
Tél. **02 78 77 61 85**



BROCANTE

Présente depuis 43 ans dans ma boutique d'antiquités brocante à Montigny, je viens d'ajouter un espace livres d'occasion et anciens. Mon souhait est de créer un lieu convivial, d'échanges et de rencontres.

Mes jours d'ouverture sont le vendredi et le samedi de 10h à 18h ou sur rendez-vous

Laurence Duhamel 196 rue du gré 76380 Montigny

Tél. **06 68 87 97 72**

TAPISSIÈRE DÉCORATRICE

Cela fait 14 ans que Cécile Guérard Delage a ouvert sa boutique à Montigny au 318 rue du Lieutenant Aubert

Diplômée d'un CAP, d'un Bac Pro tapissier décorateur d'Art et ayant obtenu le titre des « Pépites de L'artisanat » en 2018 elle participe à l'expo photo « entre leurs main », association dédiée à la promotion de l'artisanat en Normandie.

Elle est passionnée par son travail qui consiste en la réfection de siège, confection de rideau sur mesure, cannage, paillage, vente de tissu, qu'elle pratique avec la plus grande rigueur.

Contact :
Tél. **06.62.73.45.21**



BRÈVE DU MAIRE

Numérotation

*Il a été constaté que certaines propriétés ne possédaient ni nom, ni numéro visible. Afin de faciliter la distribution postale, la livraison de colis ou interventions de médecins ou de pompiers, **il vous est impérativement demandé de bien vouloir apposer sur votre boîte à lettres ou barrière d'entrée le numéro, éventuellement le nom, et ce au cours du 1er semestre 2024.***



UNE DEUXIÈME MICRO-CRÈCHE À MONTIGNY 'KITTEN CRÈCHE'

Chères familles

Après plus de 12 ans à sillonner le monde, vivant dans divers pays, dont certains anglophones, nous avons rêvé de créer un jour une micro-crèche bilingue aux pédagogies alternatives, où les petits pourraient grandir et s'épanouir dans le respect de leur unicité. Car après tout, chaque enfant est une étoile à part entière dans la constellation de l'humanité.

La recherche d'un espace adapté pour installer une crèche est une aventure en soi. Nous avons finalement eu la chance de trouver un lieu à côté de l'école du village de Montigny, un havre d'apprentissage et d'épanouissement pour les enfants du village.

Il nous a fallu huit mois de travaux acharnés pour transformer une vieille maison en une micro-crèche conforme aux normes de la PMI (Protection maternelle et infantile).

Chacun des 120 mètres carrés dédiés aux enfants a été méticuleusement aménagé pour encourager l'autonomie, l'exploration et l'apprentissage. Chaque recoin a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des différents groupes d'âge.

Après quelques retards inattendus, nous sommes finalement prêts ! A partir du 04 décembre 2023, une bulle de bonheur s'ouvre pour nos tout-petits ! Des rires, des câlins, et une myriade d'aventures les attendent dans notre toute nouvelle micro-crèche.

Vos enfants pourront désormais profiter d'une salle de vie aménagée selon la philosophie Montessori, de deux dortoirs pour les bébés et les plus grands, ainsi que d'un espace dédié aux soins, sans oublier notre

jardin où les enfants sont encouragés à explorer, que ce soit dans le bac à sable, au potager pédagogique ou encore dans d'autres recoins d'aventure.

Au cœur de notre pédagogie et dans un environnement bilingue «Français/anglais» on trouve une mosaïque de trois philosophies éducatives.

La motricité libre d'Emmi Pikler qui encourage les enfants à explorer leurs propres univers corporel, à se mouvoir avec confiance, et à développer leur autonomie dès leur plus jeune âge. C'est le début d'un voyage vers la confiance en soi et l'indépendance.

La philosophie Montessori, offre aux enfants la liberté de choisir leurs activités et de se nourrir de connaissances à leur rythme. C'est un écosystème où les petites âmes curieuses peuvent s'épanouir grâce à des matériaux éducatifs conçus sur mesure pour leur âge.

Pour ajouter une touche sensorielle magique, l'esprit Snoezelen invite les tout-petits à explorer un monde sensoriel apaisant, qui éveille leurs sens.

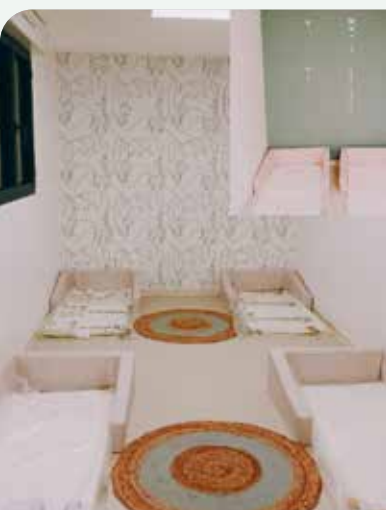
«Happy Wednesdays» tous les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires, nous accueillons vos enfants déjà en maternelle (3 à 4 ans) dans un environnement alliant créativité et bilinguisme. Notre référente bilingue en anglais les guide dans une exploration où l'apprentissage et le jeu fusionnent.

Pendant les vacances scolaires, une experte en motricité libre s'ajoute à l'équipe pour décupler les plaisirs. Les places sont limitées !

Nos horaires d'ouverture sont flexibles de 7h30 à 19h, nous accueillons vos enfants de manière régulière,

occasionnelle. En conformité avec le règlement de fonctionnement de la micro-crèche un accueil d'urgence est possible

La structure est conventionnée par la CAF, nos tarifs varient en fonction de plusieurs facteurs. Les repas et les couches sont fournis par la micro-crèche. Possibilité d'apporter son lait déjà recueilli ou d'allaiter directement à la micro-crèche.



Vous pouvez effectuer une pré-inscription sur notre site internet <https://kitten-creche.fr/> ou directement à la micro-crèche. Un rendez-vous avec la référente pédagogique et la gestionnaire est obligatoire pour une visite des installations et discuter des besoins de votre enfant.

Venez rencontrer toute l'équipe lors de la journée portes ouvertes prévue le 18 novembre 2023 à partir de 9h jusqu'à 17h.

Tout le mois de novembre est réservé aux visites des familles. Si vous préférez une visite personnalisée, vous pouvez nous contacter au **Tél. 06 03 05 61 22** ou par e-mail: **contact@kitten-creche.fr**

Dear parents, welcome et ensemble, bâtissons un pont solide pour l'avenir de nos enfants à travers «une coéducation.» Ce sera un privilège d'accompagner vos enfants au quotidien.

It's the start of an exceptional adventure!

Olga Lumineau

Fondatrice de la micro-crèche Kitten

Accompagnatrice Montessori/Snoezelen





INFOS MAIRIE



DATES À RETENIR

- > Distribution sacs de déchets verts : **Samedi 16 mars 2024 9h30-12h, Maison des associations.**
- > Encombrants : **Lundi 3 juin 2024** (inscription avant le 30 mai 2024) et **lundi 4 novembre 2024** (inscription avant le 31 octobre 2024).
- > Fête des voisins de la Saint Jean : **Samedi 22 juin 2024.**
- > Forum des associations : **Samedi 7 septembre 2023 9h-13h Salle des fêtes.**
- > Distribution des colis des aînés (à partir de 69 ans) : **Jeudi 5 décembre 2024 14h-17h, Maison des associations, Les seniors ne souhaitant pas recevoir leurs cadeaux devront se manifester en Mairie avant fin septembre 2024**
- > Distribution des bons des jeunes (11-18 ans) : **Vendredi 6 décembre 2024 17h-19h et samedi 7 décembre 2024 10h-12h, Maison des association**

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont collectés tous les mardis matin. En cas de jour férié dans la semaine, la collecte est décalée d'une journée. La dernière collecte de déchets verts a eu lieu le mardi 28 novembre 2023. Après cette date, vous pourrez aller les déposer à la déchetterie de la Valette à Saint-Jean-du-Cardonnay : ouvert du lundi au dimanche inclus de 8h00 à 19h00 (renseignements au 02.35.33.46.71). Le ramassage reprendra la première semaine d'avril 2024.

La distribution des sacs pour déchets verts aura lieu le samedi 16 mars 2024 de 9h30 à 12h (maison des associations)

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères incinérables et recyclables sont collectées tous les jeudis après-midi. En cas de jour férié en début de semaine, la collecte est décalée d'une journée. Merci de bien vouloir sortir vos sacs ou containers la veille du jour de ramassage et non pas plusieurs jours à l'avance ceci par respect de l'environnement et pour éviter d'attirer les animaux sauvages et errants.

Vous pouvez déposer vos sapins de Noël sur le parking de l'église emplacement « réservé aux poids lourds » du lundi 8 janvier au lundi 29 janvier 2024.

RESPECT DU VOISINAGE

L'utilisation des outils bruyants de jardinage et de bricolage est uniquement autorisée :

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, les jours ouvrables.

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi.

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

RÉPERTOIRE

Gendarmerie

Accueil du public (dépôt de plaintes, procurations électorales, etc...) est assuré à Duclair.

112 Rue Gustave FLAUBERT - 76480 DUCLAIR

Tel : 02.35.37.50.12

Site internet : www.gendarmeriedeseinemaritime.fr

Page Facebook : www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime

de.seine.maritime



Urbanisme

Pour tout renseignement : Communauté de Communes

Inter Caux Vexin, Service urbanisme,

Place de la République - 76 710 Montville

Tél : 02.32.93.95.31

Le service urbanisme de Montville reçoit les habitants sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Paroisse St Georges de Boscherville en Roumare

2 Chemin des Thuyas

76840 St Martin de Boscherville

Tél : 02.35.32.00.55.

www.paroisseboscherville.org

Permanence du secrétariat :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 9h00 à 12h30



Eaux de Normandie

37 Rue Raymond Duflo - 76150 MAROMME

Tél : 09.69.36.52.65

Eau et Assainissement collectif

Horaires La Poste Canteleu

Lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Jeudi : 9h45-12h / 14h - 17h

Samedi 9h-12h

Heure limite de dépôt du courrier pour départ le jour même : 16h en semaine, 12h le samedi.

SIAEPA de la Région de Montville

Sente aux Anglais - 76710 MONTVILLE

Horaire : lundi au vendredi 9h00-12h/13h30-17h30.

Pour les correspondances par courrier : SIAEPA -

9 place de la République - BP 25 - 76710 MONTVILLE

Assainissement Non Collectif : 09.64.44.25.68

Conciliateur de justice

Mme Martine BERTHELOT a été nommée par le président de la Cour d'Appel de Rouen, conciliateur de Justice pour le canton de Notre Dame de Bondeville.

Mme Berthelot est à la disposition des particuliers qui souhaitent résoudre à l'amiable des litiges qu'ils pourraient avoir avec des voisins, des commerçants, des entreprises. Elle reçoit 2 mercredis par mois de 10h à 12h à la mairie de Notre Dame de Bondeville.

Pour prendre rendez-vous :

martine.berthelot@conciliateurdejustice.fr

ou tél mairie Notre Dame de Bondeville :

02.32.82.35.00.

Où faire garder ses enfants à Montigny ?

Assistante Maternelle :

> PINCHON Marilyne

Tél : 06.62.00.99.59 - 02.35.36.63.37

au 330 rue du Bout de la Ville

> REYMONDIE Ghislaine 06.24.84.45.04

au 186 Route de la Vaupalière

La Maison d'assistantes Maternelles

«A l'Abord'âge» au 141 rue du Calvaire :

> Sarah - 06.18.81.19.90

> Justine - 06.67.55.60.94

> Charlotte - 06.27.79.85.82



La Micro-crèche Nidoo :

Tél : 07.67.84.59.66

Mail : microcreche.nidoo@gmail.com

au 15 Clos du Chêne à Leu

La Micro-crèche crèche Kitten Crèche

(eco et bilingue) :

Tél. 06.03.05.61.22

Mail : contact@kitten-creche.fr

au 293 rue du Gré

CLIC du CAILLY

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Cailly est un lieu d'accueil de proximité, d'information et de conseil destiné aux personnes de plus de 60 ans et leur entourage (maintien à domicile, hébergement en EHPAD, accès aux droits, aides financières...)

16 Rue de la République - 76150 Maromme

Tél : 02.32.13.58.98.

Courriel : clic@traitdunionducailly.fr

Ouverture au public :

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 9h à 12h30

Un document d'information est à votre disposition en mairie.

Assistants sociaux

Centre Médico-Social de Notre Dame de Bondeville :

Tél. 02 35 74 33 64

Député - Gérard LESEUL

La permanence parlementaire se situe au 6 Avenue Victor Hugo à Barentin, elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

La permanence peut être contactée :

Par tél. : 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42

Par Mail : contact@gerard-leseul.fr

Conseillers Départementaux

Agnès LARGILLET / Guillaume COUTEY

Les habitants désireux de les rencontrer sont invités à prendre RDV auprès de leur secrétariat au 02.32.82.55.51

Vous pouvez les contacter aux adresses suivantes :

Par mail :

> agnes.largillet@seinemaritime.fr

> guillaume.coutey@seinemaritime.fr

Par courrier :

Mairie de Malaunay - Place de la Laïcité - BP 7
76770 MALAUNAY

ACCUEIL MAIRIE



Village de
Montigny

Mairie

425 rue du Lieutenant Aubert

76380 MONTIGNY

Tél : 02.35.36.23.59

Email : contact@villagedemontigny.fr

Ouverture

Du mardi et jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Le samedi : de 9h30 à 11h30

Vacances scolaires : Fermeture les samedis

(Permanence du Maire et des adjoints sur rendez-vous les samedis matin)

BRÈVES EN IMAGES



Didier BARDIN et Sylvain PARIS, nos agents municipaux réceptionnant le nouveau véhicule communal (Crit'air 1 permettant d'accéder à la Métropole).



Le personnel communal et les élus prêts pour la distribution des chocolats de Noël dans les 6 classes primaires de l'école du village.

ETAT-CIVIL

Naissances

- > ATMANI DOLLET Lyna, née le 09/01/2023
- > MARCELIN Élina, née le 13/01/2023
- > LE MAITRE Augustin, né le 26/01/2023
- > COTTEN VERDIER Mahé, né le 04/03/2023
- > JOUSSELIN Raphaël, né le 02/04/2023
- > MERLANGE Juliette, née le 03/04/2023
- > MARTZ Olivia, née le 19/05/2023
- > DE SAINT CHAMAS Martin, né le 29/05/2023
- > ROULLEAUX DUGAGE Simon, né le 12/07/2023

Mariages

- > RUFFINI Samuel et HAUGUEL Céline
le 13/05/2023
- > ANQUETIL Etienne et FREMONT Héloïse
le 27/05/2023
- > LE BLÉVEC Adrien et JACQUEMART Soizic
le 03/06/2023
- > HERIBEL Robert et GANCEL Constance
le 24/06/2023
- > ERDOGAN Selahattin et AGA Melike
le 30/09/2023
- > BRIAND Alexis et NIEL Hélène
le 30/09/2023

Décès

- > VAUTRAIN Bernard le 22/01/2023
- > MARATRAY Jacqueline le 24/01/2023
- > GARNIER Adrienne le 20/02/2023
- > CAREL Cécile le 30/05/2023
- > LE GUICHARD Dominique le 09/06/2023
- > BINET Daniel le 03/08/2023
- > PAUCHET Eric le 16/09/2023
- > GAUTHIER Michel le 29/09/2023
- > SALAÛN Josette le 03/10/2023
- > MESROUA Abdelkrim le 21/10/2023
- > BOBER Jacky Pierre Daniel le 03/11/2023
- > MAUDUIT Dominique, Rémy, Michel le 21/11/2023
- > LELIEVRE Monique Jeannine Léone le 29/11/2023
- > LEHÉRICEY Jean-Pierre le 08/12/2023

Eric PAUCHET

Conseiller municipal depuis 28 ans nous a quitté prématurément le 16 septembre 2023.

En tant qu'expert dans le bâtiment il fut un collaborateur précieux et efficace comme responsable de la commission urbanisme et voirie. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier sa gentillesse, son dévouement et sa grande discrétion.



BRÈVE

Info pratique Urbanisme : quels travaux déclarer en mairie ?

Déclaration Préalable

- > Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de modification des locaux
- > Modification du volume d'un bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur
- > Construction entre 5 et 20 m² ou 40m² (si la surface totale n'excède pas 150 m²) de surface de plancher pour les travaux sur constructions existantes
- > Création ou modification de clôture, portail, portillon
- > Piscine non couverte
- > Division d'un terrain

Permis de construire

- > Construction de plus de 20 m² ou 40m² (si la surface totale n'excède pas 150 m²) de surface de plancher pour les travaux sur constructions existantes ou constructions nouvelles
- > Piscine couverte de plus de 1.80 m

Dépôt des demandes d'urbanisme en ligne :
<https://gnau13.operis.fr/intercauxvexin/gnau/#/>



CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'intégralité du document
en téléchargement en scannant le QR code.



Conseil municipal du 12 décembre 2022

Location photocopieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la location d'un photocopieur pour la maison des associations et de retenir la société REX ROTARY située 8 Rue Jean Rostand, 76140 Le Petit-Quevilly pour un loyer mensuel de 83.66€ HT incluant 1000 copies noires et 100 copies couleur par trimestre.

Extension école

Après présentation du projet d'extension de l'école du village, par l'architecte JB RICCI, le conseil municipal à l'unanimité :

- > Valide le projet d'agrandissement de l'école primaire, estimé à 155 000€ HT
- > Décide de ne pas valider le projet d'agrandissement de l'auvent estimé à 45 000€ HT
- > Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires
- > Demande au maître d'œuvre d'effectuer le dossier de consultation et de programmer par la suite l'appel d'offre
- > Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions concernant ces travaux

aux différents organismes

Mise en place du marché éphémère 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- > Décide de la tenue du marché éphémère 2023 du vendredi 7 avril au vendredi 7 juillet 2023 inclus.
- > Décide que les droits de place obéissent au mode de calcul suivant :
 - Emplacement abonnement de 5 mois (14 vendredis) : 10€ le mètre linéaire pour 5 mois avec un paiement unique le premier jour du marché
 - Emplacement volant : 2 € le mètre linéaire par marché
- > La Mairie se réserve le droit d'inviter des exposants dans un cadre événementiel
- > Charge M. le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Tarifs salle des fêtes

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de location de la Salle des Fêtes suivants dès le 1er janvier 2023 (les réservations faites avant ladite

délibération ne se verront pas appliquées la nouvelle tarification) : Location de la salle les week-end (du samedi matin au dimanche soir) : 650 €

Extinction de l'éclairage public de minuit à 6h – Période test sur l'ensemble de la commune

Dans le but de réaliser des économies budgétaires en limitant la consommation d'énergie, le Maire a demandé à l'entreprise DR en charge de notre éclairage public de procéder à l'extinction de l'éclairage public de l'ensemble de la commune de minuit à 6h. Cette extinction permettra de mieux maîtriser les consommations d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que l'éclairage public sera éteint la nuit de minuit à 6h sur l'ensemble de la commune pendant la période test fixée jusqu'au 30 janvier 2023.

Conseil municipal du 30 janvier 2023

Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2022 instituant une période test d'extinction de l'éclairage public de minuit à 6h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à : 3 voix contre, 10 voix pour et 1 Abstention, de pérenniser l'extinction de l'éclairage public la nuit pour l'ensemble de l'année de minuit à 6 heures.

Balayage des voies communales

Après avoir étudié les devis présentés par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à : 13 voix pour, 1 abstention, de faire nettoyer les voies communales de la commune par la SARL HALBOURG ET FILS, située rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville (76890), du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 (13 passages), soit un cout annuel de 7 029.75€ HT et 8 435.70€ TTC.

Forfait par passage : 540.75 € HT tous frais inclus (transport et traitement des déchets)

Entretien des espaces verts

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2023, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales, l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales

Petits bassins :

- > Bassin du Vauchel (petite mare)
- > Bassin de la Pommeraie
- > Bassin du Petit Château

> Bassin des cottages

Coût annuel 2023 : **2 091.46 € HT**, soit 2509.75€ TTC

Entretien des espaces verts

- > Allée de la Forié
- > Résidence le Petit Château
- > Résidence les Cottages
- > Résidence l'Orée du Bois

Coût annuel 2023 : **3 363.29€ HT**, soit 4 035.95 TTC

Grand bassin du Vauchel

Coût pour les deux interventions pour l'année 2023 : **805.66 € HT**, soit 966.79€ TTC

Entretien Résidence le Grand Essart

D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.

Taille arbustes 2 fois par an avec ramassage et enlèvement des déchets.

Coût annuel 2023 : **776.30€ HT**, soit 931.56€ TTC

Entretien Terrain de Football

Coût annuel 2023 : **11 430.32€ HT**, soit 13 716.38€ TTC

Augmentation tarifs cantine scolaire

Suite à l'augmentation du tarif de notre prestataire de cantine API, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire à 4 € à compter du 1er avril 2023.

Augmentation tarifs centre de Loisirs

Aurélié GERVAIS, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires propose d'adopter les tarifs suivants pour le centre aéré à compter du 1er avril 2023 : 90 € par semaine, réduction de 25% par semaine pour les foyers non imposables. Le conseil municipal décide à une voix contre, 2 abstentions, 11 voix pour, d'adopter cette proposition.

Subvention RPI

Il est proposé de verser pour l'année 2021/2022 : 300€ pour chaque enfant de Montigny en maternelle scolarisés à La Vaupalière

Approuvé à l'unanimité

Extension de l'école

Après présentation du projet d'extension de l'école du village, le conseil municipal à 13 voix pour, 1 abstention décide :

> De confier les missions de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecte JB RICCI, 8 rue Frémont 76130 Mont Saint Aignan pour un montant de 17 900€ HT, soit 21 480€ TTC.

- > Demande au maitre d'œuvre d'effectuer le dossier de consultation et de programmer par la suite l'appel d'offre
- > Valide le projet d'agrandissement de l'école primaire, estimé à 178 352.36€ HT, 214 022.83€ TTC.
- > Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions concernant ces travaux aux différents organismes
- > La présente délibération annule et remplace la délibération 2022/068 du 12 décembre 2022.

Fonds de concours voirie 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie 2023, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

> **4 580 € en investissement pour la Résidence Beauchamp**

SDE 76 : Programme 2023

> Projet EP-2022-0-76446-M5929, désigné « L'Orée du Bois et L'Essart » dont le montant prévisionnel s'élève à 20 676,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 984,75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

> D'adopter le projet ci-dessus ;

Création d'une aire de Jeux et d'un skate park et choix de l'entreprise

Madame Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN présente les différents devis étudiés lors de la commission culture et jeunesse, pour la création d'une aire de jeux et d'un skate-park.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal décide à 1 Abstention, 13 Voix pour :

- De retenir l'entreprise TRANSALP située 179 route de Faverges à l'ALBENC (38470) pour la fourniture et la pose d'aires de jeux et modules skate pour un montant de 42 410.08€ HT, soit 50 892.10€ TTC.

Conseil municipal du 27 mars 2023

Part communale de la collecte et du traitement des

eaux usées

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la part communale de la collecte et traitement des eaux usées.

La taxe communale passe de 2.00 € HT à 2.10 € HT le m³ d'eau à compter du 1er juillet 2023.

Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2023 les taux de référence communaux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 49.70 %
- Taxe foncière (non bâti): 48.50 %
- Taxe d'habitation: 18.88 %

Subventions Associations

Marie LOQUET BENAÏOUN, présidente d'association ne prend pas part au vote.

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

RUNNING CLUB	4 500 €
15 KMS	1 000 €
ESMV	4 000 €
JOYEUX AINES	2 000 €
MONTIGNY ACTIVITES	800 €
FOYER CULTUREL	2 000 €
MONTILINK	1 300 €
COMITE DES FETES	1 500 € (+1000€ déjà attribué pour la sortie scolaire)
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	2 212 € (déduction faite des ateliers danses et percussions réglées par la mairie)

Subventions extérieures

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

ORGANISME	MONTANT
ENVOL SAINT JEAN	100 €
VIE ET ESPOIR	100 €
AGIR AVEC BECQUEREL	100 €
ADMR	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50 €

L'indemnité de gardiennage des églises est également octroyée au Père Henri DELAVENNE à 8 voix pour et 5 voix contre.

Place PMR parking de l'église

Dans la continuité des travaux d'aménagement du cabinet médical, le conseil municipal décide à 8 voix pour et 6 abstentions :

- > De confier la création d'une place et d'une rampe PMR sur le parking de l'église à l'entreprise DURAND FILS (2 Rue du Onze Novembre - 76770 LE HOULME), pour un montant estimatif des travaux de 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC.

Contrat de maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

Le Conseil Municipal, à 3 voix pour et 11 abstentions :

- > S'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce chaque année conformément à la convention,
- > Règle chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1,50 € par foyer lumineux et armoire de commande

Convention financière pour l'extension du réseau électrique du « Clos des Biches »

Considérant qu'ENEDIS, lors de la consultation, a indiqué qu'une extension du réseau public de distribution électrique était nécessaire à la réalisation du projet ;

Considérant que les travaux d'extension du réseau électrique effectués sur le domaine public sont obligatoirement à la charge de la Commune ;

Considérant l'attestation établie par le promoteur AMEX s'engageant à assumer l'intégralité du coût de l'extension ;

Monsieur le Maire propose aux Conseil Municipal de financer l'extension du réseau d'électricité du « Clos des Biches » pour un montant de 19 577 € TTC puis d'établir un titre du même montant au promoteur AMEX pour la prise en charge de l'extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- > Financer les travaux d'extension du réseau de distribution électrique réalisés par ENEDIS dans le cadre du Permis d'Aménager du lotissement « Clos des Biches »

> Etablir le titre correspondant au promoteur AMEX, conformément à l'attestation signée le 14/02/2023.

Conseil municipal du 6 avril 2023

Acquisition Lot B Plaine du Vauchel (délibération complémentaire)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- > D'acquérir le Lot B de la parcelle AK 124 d'une surface de 10 342 m²

- > De fixer le prix d'acquisition à 1 € le m², soit 10 342 €

- > D'autoriser Monsieur le Maire à régulariser tout acte de résiliation du bail profitant à Monsieur Olivier LESUEUR, agriculteur exploitant de la parcelle, moyennant le versement d'une indemnité d'éviction calculée selon le barème en vigueur

- > D'autoriser Monsieur le Maire à constituer toutes servitudes de passages actives et passives afférentes à ces parcelles et matérialisées au plan de division établi par le cabinet GE360 et ce aux charges et conditions qu'il jugera convenable.

- > D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente par les CONSORTS LE PREVOST DE LA MOISSONNIERE CAUVIN.

Acquisition véhicule communal

Mme LOQUET BENAÏOUN ne prend pas part au vote.

Après avoir étudié les devis proposés, le Conseil Municipal décide à 1 abstention et 12 voix pour, d'acquérir un Peugeot Partner auprès de l'entreprise BOSSART AUTOMOBILES située à Barentin (76360), pour un montant TTC de 22 709.16 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Compte administratif budget principal 2022

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 1 377 88.09 €	Total recettes réalisées : 1 426 497.80 €
Excédent global de fonctionnement : 48 609.71 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : 90 757.41 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 139 367.12 €

Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 251 915.36 €	Total recettes réalisées : 603 867.07 €
Excédent global d'investissement : 351 951.71 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : 39 184.20 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 391 135.91 €

Budget primitif principal 2023

Le Budget Principal 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 305 422 €	1 305 422 €
Section d'investissement	827 180 €	827 180 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Principal pour l'année 2023.

Il est précisé que le Budget Principal a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Compte administratif budget assainissement 2022

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 108 118.85 €	Total recettes réalisées : 109 645.81 €
Excédent global de fonctionnement : 1 526.96 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : - 3711.50 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : - 2 184.54 €

Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 63 880.63 €	Total recettes réalisées : 74 083.47 €
Excédent global d'investissement : 10 202.84 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : 118 423.71€

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 128 626.55 €

Budget primitif assainissement 2023

Le Budget Assainissement 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	119 447 €	119 447 €
Section d'investissement	361 118 €	361 118 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Assainissement pour l'année 2023.

Il est précisé que le Budget Assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Conseil municipal du 12 juin 2023

Convention RPI

M. le maire fait part au conseil Municipal des derniers échanges en date du 16 mai dernier avec les élus de MONTIGNY, en présence de Mme SZCZEPANSKI, conseillère aux décideurs locaux, concernant la répartition des charges de fonctionnement au sein du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) LA VAU-PALIERE/MONTIGNY.

Depuis ces échanges, les élus de Montigny (adjoints et commissions scolaire), soucieux comme les élus de La Vaupalière, de préserver l'esprit du RPI, ont formulé une nouvelle proposition.

Conscients du coût des ATSEM et souhaitant maintenir la qualité du service proposé au sein du RPI, ils suggèrent le versement du montant suivant : 225 € par enfant Montignais en maternelle. Ce montant correspond à la différence entre les coûts par enfant : 1562€ et 1337€. 54 Montignais fréquentant la maternelle de la petite à la grande section, la participation de la Commune de Montigny à verser à la Commune de La Vaupalière en 2023 s'élèverait donc à 12 150 €.

Cette solution pourrait être actée dans une nouvelle convention à établir entre les deux Communes, reconductible tacitement, sachant que le montant à verser sera étudié chaque année en fonction de l'évaluation des charges de l'année achevée.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise M. le maire à signer ladite convention, sous réserve qu'elle soit établie en ces termes.

Création de deux emplois saisonniers

En raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 10 juillet 2023, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique

dont la durée hebdomadaire de service est de 24/35ème et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels du 10 juillet au 3 septembre 2023 suite à un accroissement saisonnier d'activité de : travaux de peinture, d'entretien des locaux, d'entretien des espaces verts. Approuvé à l'unanimité

Tarifs cantine rentrée 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif du repas de la cantine scolaire à 4€ pour l'année scolaire 2023/2024.

Tarifs garderie rentrée 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif de la garderie municipale et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2023/2023 à savoir :

> 1,20 € la demi-heure. Il est précisé que toute ½ heure commencée sera due (1/2 indivisible)

> D'appliquer des pénalités en cas de retard de 10€ par enfant et par retard (au-delà de 18h30) à partir du 3ème retard.

> La facturation est faite à la fin de chaque période scolaire, soit :

- De la rentrée aux vacances de la Toussaint
- De la Toussaint aux vacances de Noël
- Des vacances de Noël aux vacances de Février
- Des vacances de Février aux vacances de Printemps
- Des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

Convention de délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire

Monsieur le Maire informe que la convention de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire est échue prochainement.

Une nouvelle convention est donc proposée par la Région pour une durée de quatre années scolaires à compter du 01/09/2023 au 31/08/2027.

Prise en charge des frais de transport dans le cadre du RPI : 65€ par enfant (tarif minoré de 32.50€ pour ceux dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500€ mensuels).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation pour le transport scolaire pour la période 2023/2027 avec la Région.

Bon de fin d'année pour les jeunes

Comme les années précédentes, le Maire propose aux conseillers municipaux d'attribuer pour Noël 2023, un bon d'achat culturel d'une valeur de 25 € aux jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès d'un fournisseur.

Colis de fin d'année pour les anciens

Monsieur le Maire propose aux conseillers de passer l'âge d'attribution du colis des anciens de 68 à 69 ans pour l'année 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 1 voix contre, 3 abstentions, 10 voix pour d'offrir un colis en fin d'année 2023 aux personnes âgées de 69 ans et plus, domiciliées dans la commune de Montigny.

Conseil municipal du 7 juillet 2023

Choix des entreprises pour l'extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les entreprises retenues pour chaque lot du marché, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 juillet 2023 pour examiner les candidatures et les offres des soumissionnaires.

Noms des entreprises retenues :

> LOT 01 : FONDATION – GROS ŒUVRE

L'entreprise **SARL JL BATIMENT**, située au 1052 rue de l'ancien Presbytère 76720 Heugleville sur Scie, pour un montant global de **39 871.29 € HT (trente-neuf mille huit cent soixante et onze euros et vingt-neuf centimes hors taxes)**

> LOT 02 : CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS – BARDAGE

L'entreprise **SARL 3C**, située au 70 Rue des murets 76130 Mont Saint Aignan, pour un montant global de **58 324.20 € HT (cinquante-huit mille trois cent vingt-quatre euros et vingt centimes hors taxes)**

> LOT 03 : COUVERTURE ZINC,

L'entreprise **SAS ISOTOIT**, située Rue des Renards BP 232 76197 Sainte Marie des Champs, d'un montant global de **20 765.39 € HT (vingt mille sept cent soixante-cinq euros et trente-neuf centimes hors taxes)**

> LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES – FERMETURES EXTERIEURES

L'entreprise **MONGRENIER**, située au 24 Avenue Jean

Monnet 27500 Pont-Audemer, d'un montant global de **21 930.00 € HT (vingt et un mille neuf cent trente euros hors taxes)**

> LOT 05 : MENUISERIES INT – DOUBLAGE – FAUX PLAFOND

L'entreprise **AIB**, située au 9 Rue Amable Lozai 76140 Petit Quevilly, d'un montant global de **27 906.00 € HT (vingt-sept mille neuf cent six euros hors taxes)**

> LOT 06 : PLOMBERIE – VENTILATION

L'entreprise **STINC**, située au 423 rue de Cocherel 27000 Evreux, d'un montant global de **11 754.59 € HT (onze mille sept cent cinquante-quatre euros et cinquante-neuf centimes hors taxes)**

> LOT 07 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE

L'entreprise **SNECLIM**, située au 5 Boulevard Industriel 76300 Sotteville Les Rouen, d'un montant global de **16 467.80 € HT (seize mille quatre cent soixante-sept euros quatre-vingt centimes hors taxes)**

> LOT 08 : PEINTURE

L'entreprise **SOCIETE ROUENNAISE DE PEINTURE**, située ZA du Polen 76710 Eslettes, d'un montant global de **5 056.80 € HT (cinq mille cinquante-six euros et quatre-vingt centimes hors taxes)**

> LOT 09 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES – FAIENCE

L'entreprise **GAMM**, située Z.A. de la plaine des Cambres 76710 Anceaumeville, d'un montant global de **5 754.65 € HT (cinq mille sept cent cinquante-quatre euros et soixante-cinq centimes hors taxes)**

> LOT 10 : VRD – TERRASSEMENT – ESPACES VERTS

Le lot 10 n'ayant pas eu de réponse dans les délais, il est proposé à l'entité adjudicatrice de retenir l'offre de **SAS LEBLOND**, située 551 Rue de Bourgheroulde 27670 Bosroumois, d'un montant de **16 304,00 € HT (seize mille trois cent quatre euros hors taxe)** jugée économiquement la plus avantageuse suite à la consultation de gré à gré réalisée entre le 03 Juillet 2023 et le 07 Juillet 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour un montant total du marché de **224.134,72 € H.T (deux cent vingt-quatre cent trente-quatre euros et soixante-douze centimes hors taxe)** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché et les différents ordres de services ainsi que les avenants sans incidence financière au moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du marché initial par lot.

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Choix des entreprises pour la vidéoprotection urbaine

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les entreprises retenues pour chaque lot du marché, lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2023 pour examiner les candidatures et les offres des soumissionnaires.

Noms des entreprises retenues :

LOT 01 : Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine.

L'entreprise FOURMENT enseigne CITEOS, située au 2 Rue du Stade – ZI des Pâtis – 76 140 Le Petit-Quevilly, se décomposant comme suit :

> Fourniture pour un montant de 38 313 € HT (trente-huit mille trois cent treize euros hors taxes)

> La maintenance annuelle pour un montant de 1578 € HT (mille cinq cent soixante-dix-huit euros hors taxes)

LOT 02 : Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié.

L'entreprise FOURMENT/AXIANS, située au 2 Rue du Stade – ZI des Pâtis – 76 140 Le Petit-Quevilly, se décomposant comme suit :

> Fourniture pour un montant de 16 581.04 € HT (seize mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quatre centimes hors taxes)

> La maintenance annuelle pour un montant de 1 514.75 € HT (mille cinq cent quatorze euros et soixante-quinze centimes hors taxes)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour un montant total du marché de fourniture 54 894.04 € H.T (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre centimes hors taxe) et de maintenance annuelle de 3 092.75 € HT (trois mille quatre-vingt-douze euros et soixante-quinze centimes hors taxes) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché et les différents ordres de services ainsi que les avenants sans incidence financière au moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du marché initial par lot.

Les travaux seront réalisés fin décembre 2023/début 2024.

Subventions accordées : DETR 25% et Département 20%.

Extension du réseau d'assainissement de la Rési-

dence du Frondel

Considérant la demande de riverains de la résidence du Frondel pour l'extension du réseau d'assainissement collectif ;

Vu la consultation des services en charge de l'exploitation des réseaux d'assainissement sur la commune en date 12 juillet 2023 ;

Vu la réponse d'Eaux de Normandie en date du 17 août 2023, indiquant que les travaux nécessaires au raccordement de ces quatre pavillons représenteraient un investissement financier considérable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas effectuer les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de la résidence du Frondel.

Rétrocession de la voirie et des espaces verts du Clos du Chêne à Leu

Corinne BUQUET, Magali POMPILI, Adem COLAK, Raphaëlle KRÉBILL ne prennent part au vote.

Madame Corinne BUQUET, agissant en qualité de présidente de l'Association syndicale du Lotissement Route de Lyons, a fait parvenir par courrier en date du 18 mars 2023 à la Mairie de Montigny, une demande de rétrocession à la commune de Montigny, par ladite Association Syndicale du Lotissement Route de Lyons (Clos du Chêne à Leu), des parties communes du Lotissement Route de Lyons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'accepter la demande de rétrocession, à titre gratuit, des biens appartenant à l'ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT ROUTE DE LYONS, consistant en des parcelles de terrain sises à MONTIGNY (76380) Le Clos du Chêne à Leu, en nature de voiries et réseaux avec une pompe de relevage, et espaces verts, Constituant les parties communes du lotissement dénommé « Route de Lyons » autorisé par l'arrêté accordant le permis d'aménager délivré par Monsieur le Maire de la Commune de Montigny le 9 novembre 2012 sous le numéro PA 076 446 12 P0003 cadastrées :

Section AE numéro 334 lieudit « Le Centre » pour 25 ca,

Section AE numéro 380 lieudit « Rue du Lieutenant Aubert » pour 6 ca,

Section AE numéro 381 lieudit « Rue du Lieutenant Aubert » pour 1 ca,

Section AE numéro 382 lieudit « Rue du Lieutenant Aubert » pour 4 ca,

Section AE numéro 383 lieudit « Rue du Lieutenant Aubert » pour 1 ha 5 a 41 ca,

Soit une contenance totale de 1 ha 5 a 77 ca,
Ces parcelles formant, savoir :

Concernant les parcelles cadastrées section AE numéro 380 à 383, le lot numéro trente-et-un (31) du lotissement dénommé « Route de Lyons »

Concernant la parcelle cadastrée section AE numéro 334, le lot numéro trente-deux (32) du lotissement dénommé « Route de Lyons »

2. Que l'acte sera régularisé par Maître Jonathan PAIMPARAY notaire à YVETOT, aux frais de l'association syndicale.

3. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit par L'ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT ROUTE DE LYONS au profit de la Commune de MONTIGNY, avec la faculté de déléguer, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ce dossier.

En outre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition des parcelles AE 378 et AE 379 (sous réserve de l'accord des propriétaires) à titre gratuit et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte aux frais de l'association syndicale et de tous les documents afférents à ce dossier.

NB : après vérification, l'armoire d'éclairage public a été remise aux normes par DR lors d'un programme de maintenance.

Conseil municipal du 27 novembre 2023

Subvention école classe découverte

Le Maire fait part du projet de classe découverte à La Bourboule pour les enfants des classes de CM2 (Mme Becsangèle) et CM1-CM2 (Mme Toupin), soit 42 enfants (20 Montignais et 20 Vespaliens et 2 hors commune).

Lieu et date du séjour : LA BOURBOULE du 21 au 27 janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la Coopérative scolaire de l'école de Montigny d'un montant de 4 000 € pour le séjour.

Rémunération animateur centre de Loisirs MODIFICATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de modifier les conditions de rémunération des animateurs du centre de loisirs recrutés dans le cadre de contrats d'engagement éducatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les conditions de rémunérations et de les passer de 58€ Brut à 70 € Brut par jour travaillé.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020/061 du 15 octobre 2020.

Modification de la convention médiathèque

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la ville de Canteleu en date du 1er juillet 2002, permettant aux Montignais de moins de 25 ans de bénéficier du tarif cantilien pour l'adhésion à la médiathèque de l'Espace Culturel François Mitterrand. Et par délibération du 23 mai 2022, le conseil municipal a décidé de prendre en charge l'intégralité de la différence de tarification.

Il est demandé d'étendre la convention à l'ensemble de la population et de la limiter à deux par foyer soit un accès adulte et un accès enfant.

Le conseil à 1 voix contre et 12 voix pour, décide d'étendre la convention à l'ensemble de la population et de la limiter à deux par foyer, soit un accès adulte et un accès enfant et autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Canteleu.

Convention SNPA

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des animaux errants relève d'une mission de service public qui incombe à la commune,

Il rappelle la délibération du 21 septembre 2021 autorisant la signature d'une convention avec la Société Normande de Protection aux Animaux sise 7 bis allée Jacques Maury, Ile Lacroix à Rouen.

La SNPA nous a informés de la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

> Les chiens et chats recueillis seront hébergés pendant un délai légal de huit jours ouvrés.

> Les frais d'hébergement s'élèvent à 25 € TTC par jour pour un chat et à 35€ TTC par jour pour un chien (au lieu de 10€ TTC).

> Les frais seront facturés aux propriétaires des animaux. Toutefois, dans l'éventualité où la SNPA ne parviendrait pas à identifier lesdits propriétaires, la commune se substituerait alors à ces derniers dans la limite du délai légal de huit jours ouvrés.

> La convention est établie pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de cinq années.

➔ 1 abstention, 12 voix pour

Renouvellement contrat d'exploitation et d'entretien du réseau et des installations techniques d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que notre contrat d'exploitation et d'entretien du réseau assainissement des eaux usées conclu avec la société Eaux de Normandie arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Après avoir étudié la nouvelle proposition de contrat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la société Eaux de Normandie, sise 37 Rue Raymond Duflo à Maromme, pour un montant total du marché 19 755 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services ainsi que les devis qui seront présentés pour les prestations restant à la charge de la collectivité.

Mise en place marché 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 abstention et 12 voix pour, décide de ne pas renouveler le marché pour les années suivantes. En effet le manque d'exposants, de producteurs comme nous l'avions déterminé au début et le non-retour sur investissement pour les commerçants nous poussent à renoncer à ce projet après 4 belles années.



Nouvelle application pour suivre les informations importantes et urgentes de notre commune.
Suivez-nous sur Illiwap.



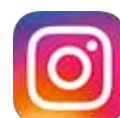


www.villagedemontigny.fr

« Notre collectivité s'engage en faveur du RGPD »



SUIVEZ-NOUS



La Mairie de Montigny est sur **Facebook et Instagram**, abonnez-vous à notre page pour retrouver les actualités de la commune.

BRÈVE

Registre d'aide à la personne

Montignaises, Montignais de + de 70 ans.

Vous êtes un couple senior, ou vous vivez seul à votre domicile, sachez que la mairie a mis en place un registre sur lequel vous avez la possibilité d'inscrire les coordonnées d'une personne proche (enfant, ami...) à prévenir en cas d'incident voire d'accident.

Si vous vous sentez concerné et n'êtes pas encore inscrit, le secrétariat de la mairie est à votre disposition aux heures ouvrables.



Village de
Montigny

Mairie de Montigny
425, rue du Lieutenant Aubert
76380 MONTIGNY
Tél. 02 35 36 23 59
Email :
contact@villagedemontigny.fr